



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA
REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA
COMMUNE D'AZUR

Demandeur: SARL unipersonnelle AZURSOL SUD

représentée par M. Antoine REMAZEILLES
1 bis sentier Fourio
64200 BIARRITZ

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de AZUR (40140) durant **33 jours consécutifs du 15 juin 2015 au 17 juillet 2015 inclus.**

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

M. Daniel DECOURBE, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Vincent GAUZERE, géomètre-expert, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie d'Azur (40140) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 et les mardis de 8 h 30 à 12 h 00 et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. Daniel DECOURBE, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie d'AZUR, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. Daniel DECOURBE, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- lundi 15 juin 2015 : de 08 h 30 à 11 h 30
- mardi 30 juin 2015 : de 08 h 30 à 11h 30
- vendredi 17 juillet 2015 : de 14 h 00 à 17 h 00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie d'AZUR et à la Préfecture des Landes (Direction départementale des Territoires et de la Mer – Service Aménagement et Habitat – BAO Permis de construire) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET